



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 20.08.2021, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Nospelt à Goetzingen, ceci en raison de travaux de construction d'une résidence:

**Art. 1 :** A partir du lundi 30.08.2021 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Nospelt à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur du futur bâtiment n°2A ;
- b) Fermeture du trottoir à la hauteur du futur bâtiment n°2A
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur du futur bâtiment n°2A.

**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 20.08.2021

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire ff,

Luc KOEHLER